

Rappel d'indemnitées journalieres maladie professionelle.

Par rems, le 09/06/2009 à 00:02

Bonjour,

j'ai été récement reconnue en maladie pro. par la secu suite a un canal carpien gauche.date du dépot de dossier AT/MP 16/09/08.

j'ai été en arret du 16 dec.2008 au 21 fevrier 2009. reconnu en maladie pro le 15/04/09.

j'ai percu normalement mes indemnités le temps de mon arret (env.27€ par jours, salaire brut env.1600 euros...)

ma question est la suivante: je viens de recevoir un virement ce jour de la sécu de 500 et quelques euros. Est-ce le rappel **total**[s][/s] de mes presque 3 mois d'arret? ou vais-je encore toucher quelque chose?

personne a la secu n'est capable de me dire ce que je vais toucher et comment sont calculé les rappels d'indemnité suite a une reconnaissance en maladie pro.

merci de m'eclairer vos lumieres! Cordialement, Rémy

Par taztom33700, le 10/06/2009 à 15:49

bonjour

as tu les codes pour aller sur ameli.fr tu as les details de tes remboursement. Sinon cette somme doit correspondre a ta maladie pro c'est a dire 28 jours a 60% et le reste a 80% donc etant donné que tu n'etait payés qu'a 50% il ont rattrapé la difference. j'etait en maladie pro moi aussi